

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre, à 20 h, le conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 18/09/2026.

Étaient présents :

BIDEAU Daniel
BOGAT Arnold
CHOIMET Patrice
DEBORDE Aurélie
DURAND-GUILLOIS Magalie
FAVREAU Christophe
FRAUD François
GENDRON Laurent
GIRAUD Françoise
GUILLON Jean-François
KUTER Séverine
LE CLÉACH Raphaëlle
LEBRETON Jean-Pierre
LETOURNEUX Cécilia
MAGRÉ Vincent
MONÉDIÈRE Claire
NOBLET Pierre-Yves
ROCHEDEREUX Marc
ROY Valérie
TESSIER Christine
VIDAL-BLANCHARD Audrey

Étaient excusés et représentés :

BEASSE-EGU Aristide ayant donné pouvoir à TESSIER Christine
BREBION Daniel ayant donné pouvoir à GIRAUD Françoise
BROUARD Sophie ayant donné pouvoir à DEBORDE Aurélie
DUFFY Jessica ayant donné pouvoir à KUTER Séverine
HÉREL Régis ayant donné pouvoir à NOBLET Pierre-Yves
PARRÉ Patrick ayant donné pouvoir à DURAND-GUILLOIS Magalie

Secrétaire de séance : Patrice CHOIMET

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2026**

URBANISME

Centre-bourg - Résidence senior – Conventions avec Habitat 44

Séverine KUTER expose :

En vue de la réalisation de la résidence pour personnes âgées et de logement social sur le terrain du 4, 6 et 8 rue du Bois-Geffray par Habitat 44, il est nécessaire que la commune réalise les travaux ci-après :

- démolition de la maison au 6 rue du Bois-Geffray,
- viabilisation de la parcelle,
- création d'un cheminement piétons, compris l'éclairage public et les aménagements paysagers.

Afin de faciliter la réalisation de ces travaux, il est proposé que la commune de La Haye Fouassière délègue à Habitat 44 la maîtrise d'ouvrage de ces travaux et constitue un groupement de commandes. Il est donc soumis au conseil municipal l'autorisation de conclure deux conventions avec Habitat 44 :

- Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux relevant de la commune pour un montant estimatif de 280 000 € HT avec une rémunération forfaitaire de 14 000€ HT dans les conditions prévues dans le projet de convention ci-joint.
- Une convention constitutive de groupement de commandes permettant la désignation commune des prestataires et entreprises pour la réalisation des travaux relevant de la commune et ceux relevant d'Habitat 44 dans les conditions prévues dans le projet de convention ci-joint.

VU l'avis de la commission Urbanisme, développement et patrimoine communal du 7/09/2026.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le projet de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec Habitat 44.

APPROUVE le projet de convention constitutive de groupement de commandes avec Habitat 44.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 21

Contre : 6

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 24/09/2026

Le maire
Vincent MAGRÉ



Le secrétaire de séance
Patrice CHOIMET

